

UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES ET ANTIBIORÉSISTANCE CHEZ LES ANIMAUX : RÉSULTATS EN 2023 ET PERSPECTIVES FUTURES

La vente totale d'antibiotiques chez les animaux en Belgique a fortement diminué de 21,7 % par rapport à 2022 avec une réduction cumulative de 62,4 % par rapport à 2011 (année de référence). En 2023 le pourcentage des exploitations avec une utilisation élevée en antibiotique a encore diminué chez les porcs, les poulets de chair et les veaux de boucherie, comme il avait été déjà observé les années précédentes. Dans l'ensemble, les résultats en 2023 sont positifs, ce qui montre que les initiatives actuelles sont efficaces et doivent être poursuivies dans le future. De nouvelles mesures seront nécessaires pour accompagner tous les acteurs concernés vers un usage réduit, prudent et rationnel des antibiotiques, y compris dans le secteur des animaux de compagnie et des chevaux. Dans cette optique l'AMCRA publie aujourd'hui son nouveau plan, la « Vision 2030 ».

Dans la « [Vision 2024](#) » de l'AMCRA et la deuxième [Convention antibiotiques](#), des objectifs concernant la réduction de la vente et de l'utilisation des antibiotiques chez les animaux ont été fixés. Les **résultats obtenus en 2023** pour les différents indicateurs sont les suivants :

	Résultat par rapport à 2022	Résultat cumulatif par rapport à 2011
Vente totale d'antibiotiques (objectif 2024 : - 65 % par rapport à 2011)	- 21,7 %	- 62,4 %
Vente d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques (objectif 2024 : - 75 % par rapport à 2011)	- 18,6 %	- 86,6 %
Vente de (fluoro)quinolones et céphalosporines 3^e et 4^e génération (objectif 2024 : au minimum - 75 % par rapport à 2011)	- 7,9 %	- 75,8 %
Vente de colistine (objectif 2024 : maximum 1 mg/kg de biomasse)	+ 8,1 %	- 87 %

Dans l'ensemble les résultats des indicateurs de vente sont positifs, à l'exception de la **colistine**, un antibiotique d'importance critique avec priorité élevée pour la santé humaine, pour laquelle la vente a augmentée en 2023. Néanmoins la vente reste largement au-dessous de la limite fixée (0,62 mg/kg contre une limite de 1 mg/kg de biomasse). Selon les recommandations de l'AMCRA, la colistine est un antibiotique à utiliser avec précaution et jamais en premier choix en médecine vétérinaire. Les causes qui ont amenées à une hausse de l'utilisation de colistine doivent être identifiées et résolues. La vente totale de **(fluoro)quinolones** a baissée en 2023, mais chez les poulets de chair on a mesuré une augmentation de l'usage de cette classe d'antibiotique. Des mesures de prévention et des alternatives efficaces doivent être mises en place de manière systématique pour la prévention et le contrôle de la colibacillose et de l'enterococcose, infections fréquentes chez les poulets de chair et qui sont à la base de l'usage des fluoroquinolones.

Un objectif à réaliser avant la fin 2024 est de parvenir à un maximum de 1 % d'utilisateurs en zone d'alarme¹ (exploitations caractérisées par une utilisation structurellement élevée d'antibiotiques). Sur la base des chiffres d'usage observées en 2023, cet objectif paraît réaliste pour toutes les catégories animales sauf que pour les veaux de boucherie (10,2% d'utilisateurs en zone d'alarme fin 2023). Malgré la forte réduction constatée depuis 2018, beaucoup d'efforts attendent encore ce secteur. La poursuite d'initiatives existantes et la mise en œuvre d'initiatives futures, mais aussi la coopération structurelle avec d'autres secteurs comme celui du lait et de la viande, seront déterminantes.

Afin de souligner l'ambition de poursuivre avec les démarches déjà entamées et d'élargir les efforts vers tous les secteurs, y inclus celui des animaux de compagnie et des chevaux, l'AMCRA publie sa nouvelle « [Vision 2030](#) » qui définit les objectifs et les actions clés pour un usage durable et rationnel des antibiotiques chez les animaux en Belgique jusqu'à 2030. La « Vision 2030 » a été établie avec une approche « One World, One Health, One Welfare », afin d'améliorer la santé humaine, des animaux et de l'environnement et avec une attention particulière réservée à la durabilité de l'élevage, maintenant et dans le futur. Parallèlement à cette nouvelle

¹ Définition dans l'annexe 3 de la Convention antibiotiques 2021-2024 : <https://favv-afscab.be/fr/antibioresistance-convention-nationale-2021-2024-relative-lusage-responsable-dantibiotiques-chez-les>

« Vision 2030 » de l'AMCRA, les autorités ont démarrés les consultations avec les organisations sectorielles afin de développer une nouvelle Convention antibiotiques et un nouveau Plan d'action National *One-Health* contre les résistances aux antimicrobiens. Ces initiatives soulignent l'importance de la collaboration entre les autorités et les organisations sectorielles pour la réalisation des objectifs préfixés.

Plus d'informations

Dr Fabiana Dal Pozzo – coordinatrice d'AMCRA

0479 56 04 20

fabiana.dalpozzo@amcra.be

AMCRA est le centre de connaissances concernant l'usage d'antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux en Belgique. AMCRA a pour mission 1) de prévenir l'antibiorésistance afin de préserver la santé humaine et animale ainsi que le bien-être des animaux, 2) d'œuvrer pour une réduction rationnelle de l'utilisation d'antibiotiques et une politique durable des antibiotiques en médecine vétérinaire en Belgique, 3) d'analyser, communiquer et sensibiliser. Pour de plus amples informations : www.amcra.be

La « Convention antibiotiques relative à l'usage responsable des antibiotiques chez les animaux, établie entre les autorités fédérales et tous les partenaires en vue de lutter contre la résistance antimicrobienne » pour la période 2021-2024 a été signée par le gouvernement fédéral représenté par les ministres de la Santé publique et de l'Agriculture, les organisations sectorielles pharma.be, ABS, BFA, Boerenbond, FWA, les organisations sectorielles (Landsbond Pluimvee et VEPEK), les associations de vétérinaires UPV, VeDa et SAVAB-Flanders, les conseils régionaux de l'Ordre des Vétérinaires (CRFOMV en NGROD), les associations de santé animale ARSIA et DGZ, les gestionnaires de cahiers des charges Belbeef, Belplume, Belpork, BVK asbl, Codiplan, MilkBE, Registre AB et AMCRA.

Les résultats détaillés de vente et d'utilisation des antibiotiques chez les animaux en Belgique sont disponibles dans le dernier [rapport BelVet-SAC](#). Une synthèse des résultats de vente, d'utilisation et de résistance, ainsi que des activités des organisations signataires de la Convention antibiotiques peut être consultée dans les rapports publics disponibles sur les sites www.amcra.be et www.afsca.be.